

## Cashback à l'achat d'un purificateur d'air ou d'un déshumidificateur

Vous avez acheté un produit qui participe à une promotion cashback. Un cashback est un remboursement du fabricant permettant de récupérer une partie du montant d'achat. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour recevoir votre cashback.

### Promotion :

Recevez 100 € de cashback à l'achat d'un purificateur d'air ou d'un déshumidificateur Philips.

### Durée :

Du 30 mars 2026 au 17 mai 2026. Enregistrez votre produit au plus tard le 31 mai 2026 pour bénéficier de ce cashback.

### Ce dont vous avez besoin :

- Votre preuve d'achat

### Comment bénéficier de ce cashback ?

1. Achetez entre le 30 mars 2026 et le 17 mai 2026 un purificateur d'air ou un déshumidificateur Philips ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel et remplissez le formulaire d'enregistrement <https://www.home-appliances.philips/be/fr/deals>
3. Enregistrez votre achat au plus tard le 31 mai 2026.

### Validité :

- Cette promotion est valable en Belgique et aux Pays-Bas.
- Cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- L'ensemble des conditions est disponible sur le site du fournisseur.

**Les modèles concernés par la promotion :**

<b>Modèle</b>	<b>Cashback</b>
Philips PureProtect Quiet Série 2200 AC2221/13	25 €
Philips AMF765/10	50 €
Philips PureProtect Série 3200 AC3220/10	50 €
Philips Série 3000 DE3306/11	70 €
Philips PureProtect Pro Série 4200 AC4220/12	80 €
Philips Air Performer 8000 series AMF870/15 3-en-1	100 €
Philips PureProtect Water Série 3400 2-en-1 AC3420/10	100 €